

Cahier général

Assemblée générale annuelle des Producteurs de
pommes du Québec
27 janvier 2026





**LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC**

Les Producteurs de pommes du Québec
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0540
Télécopieur: 450 641-1094
Site Internet industrie : producteursdepommesduquebec.ca
Site Internet consommateur : lapommeduquebec.ca



TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des PPQ	1
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des PPQ	2
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 28 janvier 2025	3
Rapport des activités des PPQ pour 2024-2025	7
États financiers des PPQ	8
Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	21
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	23
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 28 janvier 2025	25
Présences à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 28 janvier 2025	39
États financiers du Plan conjoint	43
Résolutions des syndicats	65

Le 17 décembre 2025

Avis de convocation
Assemblée générale annuelle
des Producteurs de pommes du Québec

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec (fédération de syndicats professionnels de producteurs de pommes) se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

Date : le 27 janvier 2026
Heure : 9 h (inscription dès 8 h)
Endroit : Plaza Rive-Sud, 500, av. du Golf, La Prairie, J5R 0A5
[Itinéraire](#)

Nous présenterons le rapport des activités syndicales des PPQ, les états financiers et le rapport de mission d'examen puis vous serez invités à nommer une firme comptable pour la mission d'examen de la prochaine année financière. **Suivra l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.**

Pour assister aux assemblées, veuillez remplir votre [inscription en ligne](#) (sur la plateforme Zeffy) **avant le 12 janvier 2026.**

Nous comptons sur votre présence lors de ce grand rendez-vous annuel et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Le directeur général,
JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.

Pour informations : [Caroline Gosselin](#)
450 679-0540, poste 8218

Assemblée générale annuelle
Producteurs de pommes du Québec
Mardi 27 janvier 2026
Plaza Rive-Sud, La Prairie

Ordre du jour

- | | |
|--------|--|
| 8 h 00 | Inscription |
| 9 h 00 | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle |
| | 2. Lecture et adoption de l'avis de convocation |
| | 3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes |
| | 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| | 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2025 |
| 9 h 15 | 6. Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ |
| | 7. Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2025 |
| | 8. Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 ^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 |
| | 9. Étude des résolutions |
| | 10. Divers |
| 9 h 30 | 11. Levée de la réunion |

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
TENUE LE MARDI 28 JANVIER 2025
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, OTTERBURN PARK
ET VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 8 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Éric Rochon, président des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec peu après 9 h. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

M. Rochon, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'assemblée de nommer M^{me} Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

SUR MOTION dûment proposée par M. François Blouin et appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu que M^{me} Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

M^{me} Gagnon rappelle à l'assemblée les consignes générales de la rencontre, notamment pour la prise de parole et la procédure pour les votes pour les personnes présentes uniquement. Elle mentionne que l'assemblée sera enregistrée uniquement aux fins de rédaction du procès-verbal.

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette et appuyé par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'enregistrer l'assemblée générale annuelle des producteurs de pommes et celle du Plan conjoint aux fins de rédaction du procès-verbal.

Le quorum est constitué des membres présents, et l'assemblée peut officiellement débiter.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Étant donné que la procédure des assemblées délibérantes fait partie intégrante des règlements généraux des Producteurs de pommes du Québec et qu'elle figure aussi sur le site web,

M^{me} Gagnon propose de ne pas en faire la lecture mais aborde brièvement les directives concernant les interventions en cours d'assemblée.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

8 h 00	Inscription
9 h 00	1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
	2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
	3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
	4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024
9 h 15	6. Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ
	7. Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024
	8. Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 ^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025
	9. Étude des résolutions
	10. Divers
9 h 30	11. Levée de la réunion

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2024

M. Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général des PPQ, fait la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec du 25 janvier 2024.

SUR MOTION dûment proposée par M. Joël McKenzie, appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS SYNDICALES DES PPQ

M. Jérôme-Antoine Brunelle procède à la présentation du rapport des activités syndicales des Producteurs de pommes du Québec pour l'année 2023-2024. Il résume les campagnes automnale et printanière du Programme de paiements anticipés pour l'ensemble des productions horticoles. Il est mentionné que les avances aux producteurs pour l'exercice 2023-2024 (plus de 42 millions \$

pour 230 demandes) sont en hausse comparativement à celles de l'exercice 2022-2023 (210 demandes pour plus de 36 millions \$).

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyé par M. Yvan Duchesne, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités syndicales pour l'année 2023-2024 tel que présenté.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024

M^{me} Paula Mazabel, directrice finances, comptabilité et administration aux PPQ, présente les états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2024.

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

SUR MOTION dûment proposée par M. Mario Bourdeau et appuyée par M^{me} Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2024 ainsi que le rapport de mission d'examen signé le 17 décembre 2024.

8. NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D'EXAMEN POUR L'EXERCICE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2025

Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. François Blouin, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc. effectue une mission d'examen pour l'année financière 2024-2025 des Producteurs de pommes du Québec.

9. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Aucune résolution.

10. DIVERS

Aucun point.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée, il est unanimement résolu de lever la présente assemblée à 9 h 20.

Éric Rochon, président

Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général

CD/jab

La liste des présences à l'AGA 2025 des Producteurs de pommes du Québec est présentée à la page 39.

**RAPPORT DES ACTIVITÉS
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
2024- 2025**

Mesdames les productrices,
Messieurs les producteurs,
Distingué(e)s invité(e)s,

Le rapport des activités reliées directement aux Producteurs de pommes du Québec sera très bref, car la plupart d’entre elles se déroulent par l’intermédiaire du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Toutefois, une activité demeure strictement reliée aux PPQ, soit l’administration du Programme de paiements anticipés.

Les PPQ ont offert à titre d’agent d’exécution le service des paiements anticipés aux producteurs de pommes et pour les autres productions horticoles, tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS VERSÉS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES FINANCIERS SONT :

Exercice financier	Campagne	Volet	Nombre de producteurs	Avances totales	Avances moyennes
2024-2025	2023 - 2024	automne 2024	13	2 045 328	
	2025 - 2026	printemps 2025	224	45 716 640	201 527 \$
			237 ¹	47 761 968 \$	
2023-2024	2022 - 2023	automne 2023	16	2 545 886	
	2023 - 2024	printemps 2024	214	42 116 398	194 184 \$
			230 ²	44 662 284 \$	

¹ Inclut 63 producteurs de baies, 1 producteurs en serres, 46 producteurs de maraîchers, 49 producteurs de pommes de terre, 3 producteurs de légumes de transformation, 7 producteurs apiculteurs et 6 producteurs de haies cèdres et arbres de Noël pour des avances de 39 70 861 \$

² Inclut 49 producteurs de baies, 3 producteurs en serres, 33 producteurs de maraîchers, 46 producteurs de pommes de terre, 5 producteurs de légumes de transformation, 5 producteurs apiculteurs et 5 producteurs de haies cèdres et arbres de Noël pour des avances de 37 365 799 \$

Bonnes délibérations!



JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.,
Directeur général

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2025



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres des

**Producteurs de pommes du Québec
- Programme de paiements anticipés**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2025, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT (suite)

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés au 30 septembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Carrier Joyal CPA Inc ¹

Le 16 décembre 2025

¹ Par Steve Joyal, CPA

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2025**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
RÉSULTATS	12
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	13
BILAN	14
FLUX DE TRÉSORERIE	15
NOTES COMPLÉMENTAIRES	16-17

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
RÉSULTATS - NON AUDITÉ
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions	424 382	427 010
Intérêts - Agriculture et Agroalimentaire Canada	1 081 346	1 459 062
Intérêts - Producteurs	393 957	338 492
Divers	<u>14 466</u>	<u>9 663</u>
	<u>1 914 151</u>	<u>2 234 227</u>
 CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	346 919	364 593
Loyer	5 331	4 879
Papeterie et frais de bureau	3 918	6 543
Frais d'administration	52 736	37 947
Honoraires professionnels	7 335	9 769
Frais informatique	8 106	1 774
Publicité	-	450
Intérêts de l'emprunt bancaire	1 462 202	1 783 884
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 725</u>	<u>227</u>
	<u>1 889 272</u>	<u>2 210 066</u>
 EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>24 879</u></u>	<u><u>24 161</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS - NON AUDITÉ
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

	Investi en immobilisations et Incorporels	Fonds Non affectés	2025	2024
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
SOLDE AU DÉBUT	31 858	132 959	164 817	140 656
Excédent des produits sur les charges	-	24 879	24 879	24 161
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels à même les ressources non affectées	21 723	(21 723)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(2 725)</u>	<u>2 725</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>50 856</u></u>	<u><u>138 840</u></u>	<u><u>189 696</u></u>	<u><u>164 817</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
BILAN - NON AUDITÉ
30 SEPTEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	1 187 806	631 454
Intérêts à recevoir - Agriculture Canada	118 239	529 793
Avances aux producteurs	<u>43 859 097</u>	<u>40 151 545</u>
	<u>45 165 142</u>	<u>41 312 792</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	5 223	7 948
IMMOBILISATIONS INCORPORELS (note 4)	<u>45 633</u>	<u>23 910</u>
	<u>50 856</u>	<u>31 858</u>
	<u><u>45 215 998</u></u>	<u><u>41 344 650</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 5)	43 831 712	40 124 400
Comptes fournisseurs et frais courus	74 540	52 616
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	334 913	428 551
Dépôts des producteurs	562 178	401 210
Produits reportés	<u>222 959</u>	<u>173 056</u>
	45 026 302	41 179 833
ACTIF NET		
Fonds non affectés	138 840	132 959
Investi en immobilisations et Incorporels	<u>50 856</u>	<u>31 858</u>
	<u>189 696</u>	<u>164 817</u>
	<u><u>45 215 998</u></u>	<u><u>41 344 650</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Administrateur

_____, Administrateur

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
FLUX DE TRÉSORERIE - NON AUDITÉ
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	24 879	24 161
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 725</u>	<u>227</u>
	<u>27 604</u>	<u>24 388</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Intérêts à recevoir - Agriculture Canada	411 554	(29 011)
Avances aux producteurs	(3 707 552)	(6 670 499)
Comptes fournisseurs et frais courus	21 924	44 991
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	(93 638)	187 069
Dépôts des producteurs	160 968	224 694
Produits reportés	<u>49 903</u>	<u>49 411</u>
	<u>(3 156 841)</u>	<u>(6 193 345)</u>
	<u>(3 129 237)</u>	<u>(6 168 957)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(8 175)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(21 723)</u>	<u>(23 910)</u>
	<u>(21 723)</u>	<u>(32 085)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	<u>3 707 312</u>	<u>6 648 531</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>3 707 312</u>	<u>6 648 531</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	556 352	447 489
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>631 454</u>	<u>183 965</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>1 187 806</u></u>	<u><u>631 454</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025**

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et administre le programme de paiements anticipés qui relève de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. L'organisme est une organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'inscription sont comptabilisés à titre de produits selon la durée de l'avance au producteur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Intruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont présentées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'organisme amortit ses immobilisations en utilisant la méthode de l'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %

Immobilisations incorporels

Le logiciel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Le logiciel n'est pas amorti au courant de l'exercice, car il n'est pas encore opérationnels. Sa mise en service est prévue pour novembre 2025.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	<u> </u>	<u> </u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	370	370	-	-
Équipement informatique	<u>11 702</u>	<u>6 479</u>	<u>5 223</u>	<u>7 948</u>
	<u><u>12 072</u></u>	<u><u>6 849</u></u>	<u><u>5 223</u></u>	<u><u>7 948</u></u>

4. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	<u> </u>	<u> </u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	<u>45 633</u>	<u>-</u>	<u>45 633</u>	<u>23 910</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose pour le programme de paiements anticipés d'un crédit autorisé de 53 000 000 \$. Ce crédit autorisé est renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel moins 1/2 %. Ce crédit est garanti par les avances aux producteurs et par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses avances aux producteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, ses comptes fournisseurs et ses dépôts des producteurs.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025**

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses avances aux producteurs et son emprunt bancaire qui portent intérêt à taux variable. Les instruments financiers à taux variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. est en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de recommander à l'assemblée générale des PPQ l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2025 ainsi que du rapport de mission d'examen du 16 décembre 2025.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de confier le mandat pour la mission d'examen 2025-2026 à la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. pour l'année financière 2025-2026 des Producteurs de pommes du Québec.

Le 17 décembre 2025

Avis de convocation Assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

Date : le 27 janvier 2026
Heure : 9 h 30 (inscription dès 8 h)
Endroit : Plaza Rive-Sud, 500, av. du Golf, La Prairie, J5R 0A5
[Itinéraire](#)

En plus des affaires courantes telles que le message du président, la présentation du rapport des activités et l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé, plusieurs points seront à l'ordre du jour :

- Présentation des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
- Conférences sur les tendances du marché de la pomme, l'industrie du cidre en 2026 et la nutrition
- Remise du méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec Lassonde
- Sommaire des études consommateurs
- Cocktail de réseautage

Notez que pour qu'un projet de résolution soit considéré par les PPQ en vue d'être porté à l'ordre du jour de l'assemblée, celui-ci doit être transmis aux PPQ par courriel à cdufour@upa.qc.ca **avant le 20 janvier 2026 à midi**. Sont non recevables les résolutions ayant été rejetées lors des assemblées régionales des syndicats affiliés.

Lors de cette journée, nous aurons le privilège de recevoir **un élu de l'UPA**, qui prononcera une allocution sur les enjeux actuels du secteur agricole.

Étant donné les nombreux dossiers qui seront soumis aux fins de discussion, cette assemblée constitue une étape des plus importantes dans l'évolution du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Nous vous rappelons que votre INSCRIPTION AU FICHER des Producteurs de pommes du Québec détermine votre droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle. Votre inscription à l'AGA inclut le repas du midi (buffet), les collations ainsi que le cocktail. Pour y assister, veuillez remplir votre [inscription en ligne](#) (sur la plateforme Zeffy) **avant le 12 janvier 2026**.

Il est également possible de s'inscrire pour assister à l'assemblée générale annuelle à distance (via Zoom), sans frais. Le lien de connexion sera transmis par courriel aux personnes inscrites quelques jours avant l'événement. Veuillez noter que ce mode de participation est offert à titre d'observateur seulement. Par souci d'efficacité, seules les personnes présentes sur place pourront prendre la parole

et exercer leur droit de vote. Pour le huis clos, celui-ci se tiendra exclusivement en présentiel. La participation sur place est donc fortement recommandée.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Le directeur général,
JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.

Pour informations : [Caroline Gosselin](#)
450 679-0540, poste 8218

Assemblée générale annuelle du Plan conjoint
des producteurs de pommes du Québec
Mardi 27 janvier 2026
Plaza Rive-Sud, La Prairie

Ordre du jour

- | | | |
|----------------|-----|---|
| 9 h 30 | 1. | Ouverture de l'assemblée générale annuelle |
| | 2. | Adoption de l'avis de convocation |
| | 3. | Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| | 4. | Résumé et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2025 |
| 9 h 50 | 5. | Message du président, M. Éric Rochon |
| 10 h 05 | 6. | Présentation du rapport des activités et période de questions |
| 11 h 00 | 7. | Allocution de Martin Caron, président général de l'Union |
| 11 h 15 | 8. | Vidéo du ministre Donald Martel |
| 11 h 20 | 9. | <i>Les tendances du marché de la pomme</i> présentées par Cédric Bélanger, partenaire commercial pour les petites et moyennes entreprises chez NielsenIQ |
| 12 h 00 | | Ajournement pour le dîner
Remise du méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec Lassonde |
| 13 h 00 | 10. | Huis clos |
| 13 h 30 | 11. | Rapports financiers
Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2025
Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1 ^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 |
| 14 h 00 | 12. | <i>Faites le plein d'énergie</i> avec Alison Caron, Dt.P. Nutritionniste-diététiste |
| 15 h 00 | | Pause |
| 15 h 15 | 13. | <i>L'industrie du cidre en 2026</i> présentée par Catherine St-Georges, directrice générale des Producteurs de cidre du Québec |
| 15 h 25 | 14. | <i>Sommaire des études consommateurs réalisées par Synopsis dans le cadre du PDTS 2023-2026</i> par Simon McDougall |

- | | | |
|----------------|-----|---|
| 15 h 45 | 15. | Parole aux productrices et producteurs, et résolutions des syndicats affiliés pour 2026 |
| 16 h 45 | 16. | Divers |
| 16 h 50 | 17. | Levée de la réunion |
| 17 h 00 | | Cocktail |

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
TENUE LE MARDI 28 JANVIER 2025
AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, OTTERBURN PARK
ET PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 8 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Éric Rochon, président des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint peu après 9 h 20. Il souhaite la bienvenue à certain(e)s invité(e)s et partenaires présent(e)s dans la salle.

M. Rochon, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'assemblée de nommer M^{me} Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu que M^{me} Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

Procédure des assemblées délibérantes

Étant donné que la procédure des assemblées délibérantes a été abordée en ouverture de l'assemblée précédente, M^{me} Gagnon explique qu'elle n'en fera pas la lecture, mais rappelle quelques directives concernant le vote et le droit de parole lors des résolutions. Elle mentionne par ailleurs qu'un sondage en lien avec la modernisation des vergers est accessible via le code QR de l'ordre du jour pour les personnes présentes dans la salle ou par un lien partagé dans le *chat*.

Elle rappelle que l'assemblée sera enregistrée aux fins de rédaction du procès-verbal, ce qui est proposé par M. Mario Bourdeau et appuyé par M. Sébastien Morissette.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte, appuyée par M. Sylvain Caouette, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jérôme-Antoine Brunelle fait la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée du Plan conjoint :

- | | |
|---------|---|
| 9 h 30 | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle |
| | 2. Adoption de l'avis de convocation |
| | 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| | 4. Résumé et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024 |
| 9 h 50 | 5. Message du président, M. Éric Rochon |
| 10 h 05 | 6. Présentation du rapport des activités et période de questions |
| 11 h 00 | 7. Allocution du 1er vice-président général de l'UPA, M. Paul Doyon |
| 11 h 15 | 8. Vidéo du ministre André Lamontagne |
| 11 h 20 | 9. Conférence de M. Stéphane Crevier, vice-président stratégie de marque et croissance chez Pigeon |
| 12 h 00 | Ajournement pour le dîner
Remise du méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M. Bartlett inc. |
| 13 h 00 | 10. Rapports financiers
10.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024
10.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 |
| 13 h 30 | 11. Conférence de M. Anthony Vendrame, fondateur de Poches & fils et humoriste |
| 14 h 30 | Pause |
| 14 h 45 | 12. Parole aux productrices et producteurs, et résolutions des syndicats affiliés pour 2025 |
| 16 h 30 | 13. Divers |
| 16 h 35 | 14. Levée de la réunion |
| 16 h 45 | Cocktail |

Un amendement est proposé à l'ordre du jour, soit de reporter la vidéo du ministre Lamontagne en fin d'assemblée, si l'horaire le permet.

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette, appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour mais de reporter la vidéo du ministre Lamontagne à la fin de la journée, si l'horaire le permet.

4. **RÉSUMÉ ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2024**

M. Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général des PPQ, fait une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024.

SUR MOTION dûment proposée par M. Mario Bourdeau, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

M. Jérôme-Antoine Brunelle présente le suivi des résolutions de l'AGA 2024. M^{me} Gagnon souligne qu'un retour sur ces résolutions sera fait au point 6, Présentation du rapport des activités.

5. **MESSAGE DU PRÉSIDENT, M. ÉRIC ROCHON**

Le président des PPQ, M. Éric Rochon, prend la parole et remercie toutes les personnes présentes en salle et en ligne via Zoom.

Points soulignés :

- La 50^e année qui se termine des Producteurs de pommes du Québec, et les 100 ans de l'Union des producteurs agricoles du Québec.
- L'écoulement tardif des pommes de la saison 2023.
- La promotion des Pommes Qualité Québec (PQQ) et les besoins d'une campagne commune avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ).
- La Convention de mise en marché avec les emballeurs de pommes du Québec 2025-2027, à la suite de la décision rendue le 8 janvier 2025 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).
- Les attentes et enjeux pour 2025 pour faire rayonner la pomme du Québec.

M. Rochon adresse des remerciements au directeur général ainsi qu'aux administrateurs élus et sortants ainsi qu'à l'équipe de la permanence des PPQ.

6. **PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Jérôme-Antoine Brunelle présente le rapport des activités 2023-2024. Il dresse le bilan du Programme des paiements anticipés (PPA), campagne 2024-2025 – volet printemps, dont le montant total englobant les différentes productions horticoles se chiffre à 41 993 586 \$ pour 210 producteurs desservis.

M^{me} Caroline Ouimet est invitée à présenter le volet Promotion, partenariats et commandites. Elle explique les faits saillants de la campagne 2023-2024, les budgets consacrés aux partenariats et les recommandations générales (visibilité accrue des pommes d'ici) pour la prochaine campagne.

M^{me} Jennifer Gagné enchaîne avec le volet de la Planification stratégique de la filière pomicole. Elle y fait mention des projets en cours et en matière de recherche et d'innovation.

D'autre part, M^{me} Gagné mentionne avoir été nommée inspectrice par les membres du comité de gestion (31 juillet 2019) aux fins de vérification du respect de la Convention 2021-2022, pour l'année-récolte 2023-2024. Ces inspections se sont déroulées du 7 octobre au 19 décembre 2024 chez 19 agents autorisés. Elle souligne avoir transmis 18 lettres d'avertissement et une seule lettre de conformité. Enfin, elle mentionne que les inspections pour l'année 2024-2025 vont bientôt commencer.

Toujours concernant la mise en marché collective de la dernière année, M. Brunelle parle des contributions au Plan conjoint pour l'année de référence 2021-2022, facturées à 60 producteurs, et dont le montant global (25 682 \$) a presque entièrement été acquitté à ce jour. Il est également question de la remise de 30 786,95 \$ aux Producteurs de cidre du Québec provenant des entreprises cidricoles pour l'année de commercialisation 2020-2021.

Les faits saillants de la fixation des prix des pommes sont également présentés, notamment ceux découlant de la décision de la RMAAQ du 28 décembre 2023 prévoyant une baisse de prix de 1 \$/minot sur les pommes Empire et Cortland vendues en sac jusqu'au 29 février 2024 et de 2 \$/minot sur les McIntosh et Spartan vendues en sac jusqu'au 31 janvier 2024. Cette décision comprend aussi la mise en place d'une promotion ciblée — incluant l'annexe H — avec une baisse de prix de 4 \$/minot pour les pommes McIntosh et Spartan vendues en sac, pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2024.

Enfin, M. Brunelle explique les éléments de la nouvelle convention 2025-2027 de mise en marché entre les PPQ et l'AEPQ, entrée en vigueur le 8 janvier 2025 et décrétée par la Régie.

Au terme de la présentation du rapport des activités 2023-2024, il est entendu que celui-ci est adopté.

Période de questions à la suite de la présentation du rapport des activités

- On demande quelles seront les prochaines étapes de la Convention PPQ-AEPQ 2025-2027, rédigée par la Régie, qui permettront l'avancement des différents dossiers.

MM. Rochon et Brunelle soulignent d'entrée de jeu que la Convention peut être amendée si les producteurs et les emballeurs s'entendent. On rappelle qu'un comité de gestion réunissant des représentants des deux parties sera recréé pour ouvrir les discussions.

- Un questionnaire est émis sur l'utilisation des frais de mise en marché indiqués dans un tableau du rapport d'activités qui ne devraient pas dépasser 10 % selon le Règlement n° 258, art. 51, de la mise en marché des pommes.

On répond que l'explication sera donnée avec la présentation des états financiers en après-midi.

- Il est demandé s'il est vrai que les chaînes d'alimentation seraient sur le point d'abandonner la marque Pommes Qualité Québec.

On souligne que des rencontres ont lieu 2 fois par année avec le comité chaînes de la Table filière pour discuter de Pommes Qualité Québec et des stratégies pour mousser la notoriété de la marque. Il est rappelé que les chaînes reconnaissent que la marque repose sur un programme d'inspection qui garantit la qualité des pommes.

Fin des questions.

M. Éric Rochon fait la mention des commanditaires de l'assemblée.

Pause de 5 minutes

7. ALLOCUTION DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UPA, M. PAUL DOYON

M. Rochon introduit M. Paul Doyon, 1^{er} vice-président général de l'UPA.

M. Doyon revient sur les 100 ans d'histoire de l'UPA et des actions mobilisées qui ont mené, à force de mobilisations collectives, à la reconnaissance du rôle des producteurs et productrices dans la société.

Son allocution porte sur la mise en marché collective, avec l'objectif que tous les maillons de la chaîne — production, distribution et transformation — puissent y trouver leur compte. Il rappelle que l'année qui vient de se terminer a été marquée par des demandes précises adressées au gouvernement du Québec dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Politique agroalimentaire et que, tout récemment, les grandes priorités de l'Union ont été entérinées en conseil général, dont il dresse rapidement la liste.

La période de questions et de commentaires porte sur :

- Les programmes concernant les travailleurs étrangers temporaires
- Les tarifs imposés par les États-Unis

8. VIDÉO DU MINISTRE ANDRÉ LAMONTAGNE

On propose de reporter la présentation de la vidéo du ministre André Lamontagne en fin de rencontre, s'il reste du temps.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu de reporter la présentation de la vidéo du ministre André Lamontagne en fin de rencontre, s'il reste du temps.

9. CONFÉRENCE DE M. STÉPHANE CREVIER, VICE-PRÉSIDENT STRATÉGIE DE MARQUE ET CROISSANCE CHEZ PIGEON

M^{me} Audrey Simard, agente de développement pour la Table filière pomicole, présente M. Stéphane Crevier, vice-président stratégie de marque et croissance chez Pigeon, pour une brève conférence sur l'identité de marque comme levier stratégique dans le secteur alimentaire.

Ajournement dîner

Remise du méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M. Bartlett inc.

M. Sébastien Morissette remet le méritas Louis-Hébert (producteur) à M. François Jobin, des Vergers Jobin et fils inc., pour sa contribution au développement de la pomiculture au Québec.

10. RAPPORTS FINANCIERS

10.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024

La présidente d'assemblée invite M^{me} Paula Mazabel, directrice finances, comptabilité et administration aux PPQ, à présenter les états financiers du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024.

M. Brunelle revient sur le point qui avait été questionné en matinée sur les frais de mise en marché. Il présente le tableau du cahier général s'y rattachant et explique que la clause du 10 % sur ces frais a bel et bien été respectée l'an dernier et cette année.

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc. a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Samuel Rochon, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2024 concernant le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 17 décembre 2024.

10.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Daniel Duchesne, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Carrier Joyal, CPA inc., émette un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2024-2025 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

11. **CONFÉRENCE DE M. ANTHONY VENDRAME, FONDATEUR DE POCHE & FILS ET HUMORISTE**

M. Vendrame fait la présentation de son expérience en affaires comme fondateur et gestionnaire de l'entreprise Poches & fils. Son témoignage porte notamment sur la résilience, l'innovation et la culture d'entreprise.

Pause

Présentation de l'allocution pré-enregistrée du ministre André Lamontagne

Le ministre Lamontagne salue le rôle important des producteurs à promouvoir l'alimentation locale de même que leur engagement face aux différents défis rencontrés. Il souligne la contribution du gouvernement de 20 millions de \$ annoncée en juin dernier pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. Il assure que les besoins en pomiculture seront intégrés dans les grandes orientations de la prochaine Politique bioalimentaire.

12. **PAROLE AUX PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS, ET RÉOLUTIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS POUR 2025**

On enchaîne avec les résolutions des syndicats affiliés votées lors des AGA régionales tenues à l'automne 2024. M^{me} Sylviane Gagnon rappelle la procédure de l'adoption des résolutions pour les membres votants inscrits.

Des précisions sont demandées par un membre de l'assemblée concernant deux résolutions manquantes au Cahier général. M. Jérôme-Antoine Brunelle précise que ces deux résolutions, l'une provenant du Syndicat de l'Est-du-Québec et l'autre, du Syndicat de la Vallée Montérégienne, ont été jugées non pertinentes par le comité des résolutions donc ne sont pas présentées à l'AGA provinciale.

Une autre demande est formulée par un membre de l'assemblée afin de remplacer la résolution 5 – « Suspension des frais de mise en marché », laquelle semble avoir été modifiée de sa formulation originale alors que votée à l'unanimité en assemblée régionale. On explique qu'on ne peut changer les résolutions que le comité de résolutions a déterminées et que la meilleure approche sera de proposer des amendements lorsqu'elle sera soumise à l'assemblée.

L'étude des résolutions peut donc débuter. M. Jérôme-Antoine Brunelle en fait la lecture.

AGA 2025.01 PROCHAINE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC

PROJET DE RÉOLUTION proposé par le conseil d'administration des Producteurs de pommes du Québec.

CONSIDÉRANT que l'actuelle Politique bioalimentaire du Québec « Alimenter notre monde » arrive à échéance et que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mène actuellement des consultations pour élaborer la prochaine Politique bioalimentaire du Québec 2025-2035;

- CONSIDÉRANT** que cet exercice propose une vision du secteur bioalimentaire fondée sur la prospérité, la durabilité, l'apport à l'économie et au dynamisme des territoires, l'autonomie alimentaire et la santé;
- CONSIDÉRANT** que le secteur pomicole adhère pleinement à cette vision, et désire jouer un rôle substantiel dans sa mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT** les nombreux enjeux auxquels font face les entreprises agricoles du Québec (augmentation des coûts de production, hausse des valeurs des terres agricoles et des taux d'intérêt, endettement élevé des entreprises, changements climatiques, etc.);
- CONSIDÉRANT** que la pomme est profondément enracinée dans la culture québécoise, étant un fruit frais local disponible à l'année, et que sa consommation procure de nombreux bienfaits pour la santé;
- CONSIDÉRANT** la contribution de la pomiculture au développement durable, et que les vergers du Québec absorbent le CO₂, contribuant à la réduction d'émissions de GES et à la carboneutralité;

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette et appuyée par Jean-Marc Rochon, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander au gouvernement du Québec d'appuyer le développement de la pomiculture au Québec en adoptant une Politique bioalimentaire qui :

- Appelle à un engagement accru du gouvernement en matière de recherche agronomique, de développement technologique et de transfert des connaissances afin d'assurer la pérennité de notre production;
- Soutient la modernisation des vergers, jugée essentielle à la mise en œuvre de plusieurs solutions permettant d'améliorer notre compétitivité et notre résilience aux risques climatiques futurs;
- Renforce le positionnement des produits d'ici auprès des consommateurs, notamment par la pleine valorisation des pommes du Québec, au bénéfice de tous;
- Garantit une plus grande autonomie alimentaire durable, mesurée notamment par une augmentation des parts de marché de la pomme du Québec.

AGA 2025.02 ENCOURAGER ET STIMULER LES ACHATS INSTITUTIONNELS DE POMMES DU QUÉBEC

PROJET DE RÉOLUTION rédigé à partir de résolutions transmises aux PPQ et adoptées par les assemblées générales des affiliés suivants :

- *Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 2 décembre 2024 à Québec)*
- *Producteurs de pommes des Laurentides (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 12 décembre 2024 à Oka).*

CONSIDÉRANT que la Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 n'a pas su mettre en place des mesures permettant à la filière pomicole de contribuer pleinement à l'autonomie alimentaire du Québec;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques* vise à augmenter la part des aliments de chez nous achetés par nos institutions publiques québécoises;

CONSIDÉRANT que les approvisionnements institutionnels (hôpitaux, prisons, centres de la petite enfance et résidences pour personnes âgées) offrent le potentiel de créer une demande stable, à gros volume, auprès de fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT que les pommes du Québec représentent un produit de qualité supérieure, bénéfique pour la santé et reconnu pour ses vertus nutritionnelles, et qu'il est essentiel d'en augmenter la demande pour soutenir la production locale;

CONSIDÉRANT que stimuler les achats institutionnels de pommes du Québec permettrait non seulement de renforcer l'accès à des produits locaux dans ces établissements, mais aussi de soutenir la rentabilité et la pérennité de la production de pommes, en assurant un débouché stable pour les producteurs;

CONSIDÉRANT que de nombreuses institutions disposent de programmes d'approvisionnement alimentaire qui peuvent intégrer des critères de durabilité et de soutien à l'agriculture locale, et que ces critères peuvent être exploités pour encourager l'achat de pommes du Québec en tant que produit local et durable;

CONSIDÉRANT que des initiatives ciblées de sensibilisation et de facilitation des démarches d'approvisionnement peuvent aider à surmonter les obstacles à l'achat de pommes du Québec par ces institutions, tout en renforçant les liens entre les producteurs et les acteurs publics et privés du secteur alimentaire;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par Jonathan Bourdeau, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'assurer les représentations auprès des gouvernements et des partenaires du secteur afin d'encourager et stimuler les achats institutionnels de pommes du Québec et de ses dérivés (hôpitaux, prisons, centres de la petite enfance, résidences pour personnes âgées, etc.);
- De lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle du Québec pour informer les gestionnaires des achats institutionnels des avantages nutritionnels, environnementaux et économiques des pommes du Québec, tout en promouvant les bénéfices pour la santé des usagers de ces institutions.

AGA 2025.03 DATE LIMITE DE COMMERCIALISATION – rejetée

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, tenue le 2 décembre 2024 à Québec.

À la suite de la présentation de cette résolution, celle-ci fut rejetée majoritairement. Cette résolution demandait aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'établir une stratégie sectorielle, incluant la possibilité d'apporter des changements aux conventions de mise en marché afin d'établir des dates limites annuelles d'écoulement de la récolte, dans le but de prévenir et limiter la commercialisation simultanée de pommes de deux saisons différentes de production.

AGA 2025.04 RÉFLEXION SUR LES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES ET PROMOTIONS CIBLÉES

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir de résolutions transmises aux PPQ et adoptées par les assemblées générales des affiliés suivants :

- *Producteurs de pommes des Frontières (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 14 novembre 2024 par Zoom)*
- *Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire)*
- *Producteurs de pommes des Laurentides (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 12 décembre 2024 à Oka)*
Ainsi que de la Décision 12798 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

CONSIDÉRANT que depuis juin 2006, le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (M-35.1, r. 258) prévoit la perception de frais de mise en marché fixés à 0,25 \$/minot de pommes tardives mises en marché à l'état frais, qui sont destinés notamment au paiement d'un complément de prix pour les pommes vendues dans le cadre d'une opportunité d'affaires ou d'une promotion ciblée;

CONSIDÉRANT que Les Producteurs de pommes du Québec sont chargés de déterminer des opportunités d'affaires et des promotions ciblées conformément aux articles 44 à 46 du Règlement, alors que le comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais établit le prix et la durée de celles-ci;

CONSIDÉRANT que l'application d'un complément de prix passe par les dispositions de la Convention de mise en marché des pommes 2025-2027 avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec, décrétée par sentence arbitrale de la RMAAQ;

CONSIDÉRANT que les modalités de gestion d'un complément de prix prévoient que tout emballeur complète, par variété, l'annexe H pour chaque mois au cours duquel il y a période promotionnelle;

CONSIDÉRANT que la mise en place de périodes promotionnelles en 2024 a été effectuée à la suite de la Décision 12494, rendue par la RMAAQ le 28 décembre 2023 et découlant d'une demande d'arbitrage accéléré sur les prix, et que les périodes promotionnelles précédentes remontaient à 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la Décision 12798 de la RMAAQ sur l'arbitrage de la Convention de mise en marché confirme que les promotions ciblées demeurent un mécanisme pertinent pour écouler de grandes quantités de pommes sur une courte période, mais que celui-ci doit tenir compte de l'évolution des conditions du marché;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Éric Rochon, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de mener une réflexion sur les fondements et le fonctionnement des promotions ciblées en tenant compte des éléments suivants :

- L'évolution des marchés en fonction des différents canaux de distribution afin de faciliter l'utilisation du mécanisme pour un plus grand nombre d'entreprises;
- L'établissement de critères de déclenchement qui permettront ultimement la mise place de promotions de prix substantielles, ayant pour effet de rétablir l'équilibre du marché par l'écoulement rapide de volumes importants de pommes;
- Une éventuelle période maximale annuelle pour l'utilisation des promotions ciblées par variété;
- La réduction de la charge administrative des utilisateurs à l'aide de moyens technologiques adaptés.

AGA 2025.05 **SUSPENSION DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ ET ALTERNATIVE À L'ANNEXE H – rejetée**

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne, tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire.

Après lecture de la résolution, un amendement est proposé par M. Dean Thompson et appuyé par M. Stéphane Brodeur sur le point suivant : « Fixer à un maximum de 2,5 % les frais de gestion des opérations liées aux frais de mise en marché; ». L'amendement est adopté unanimement.

À la suite de diverses interventions et d'un vote, la résolution principale telle qu'amendée fut rejetée majoritairement. Cette résolution demandait aux Producteurs de pommes du Québec de :

- Suspendre la perception des frais de mise en marché de 0,25 \$/minot à partir du 1^{er} février 2025;
- Étudier des options pour l'utilisation des frais de mise en marché, autre que le paiement d'un complément de prix lié à l'utilisation de l'annexe H de la Convention;
- Fixer à un maximum de 2 % les frais de gestion des opérations liées aux frais de mise en marché;
- Tenir une assemblée générale spéciale d'ici le 1^{er} mai 2025 afin de proposer aux membres une nouvelle alternative pour l'utilisation des frais de mise en marché.

AGA 2025.06 VARIÉTÉS « CLUB »

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne, tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire.

CONSIDÉRANT la culture au Québec de variétés de pommes dites « club », dont les noms sont en fait des marques déposées appartenant à une organisation précise (le « club »);

CONSIDÉRANT que ce sont ces organisations qui fixent les règles de production et de mise en marché de ces variétés, définissent notamment des normes relatives au calibre et à la couleur ainsi qu'au conditionnement des fruits;

CONSIDÉRANT que seuls les producteurs agréés (membres du « club ») ont le droit de vendre les pommes de ces variétés, en acquittant des droits de licence qui peuvent être considérés comme une forme de prélevé pour la recherche et la promotion de ces mêmes variétés;

CONSIDÉRANT que les pommes de ces variétés ne sont pas soumises au programme d'inspection de la qualité et ne sont donc pas identifiées comme étant Pommes Qualité Québec;

SUR MOTION dûment proposée par M. Jonathan Bourdeau et appuyée par M. Stéphane Brodeur, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de :

- Définir et établir une politique claire concernant les pommes de variétés « club », Pommes Qualité Québec et l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

AGA 2025.07 PROGRAMME D'ARRACHAGE DES POMMIERS POUR HARMONISER LA PRODUCTION À LA RÉALITÉ DU MARCHÉ – rejetée

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 12 décembre 2024 à Oka.

À la suite de la présentation de cette résolution, celle-ci fut rejetée unanimement. Cette résolution demandait aux Producteurs de pommes du Québec :

- De faire les démarches auprès du MAPAQ afin de mettre en place un programme d'aide permettant aux producteurs de pommiers de retirer des parties de leurs vergers sans obligation de replantation, afin d'harmoniser la production à la réalité du marché ou de faciliter l'aménagement d'une nouvelle production sur le même site.

AGA 2025.08 CHANGEMENT DE DÉSIGNATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET)

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 12 décembre 2024 à Oka.

CONSIDÉRANT qu'à l'hiver 2024, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a démontré son incompréhension et son manque de sensibilité à l'égard du secteur agroalimentaire en imposant une hausse salariale de 0,27 \$ au salaire minimum au profit de tous les travailleurs immigrants, sans distinction de statut ou du secteur d'activité;

CONSIDÉRANT que la désignation « travailleurs étrangers temporaires » ne reflète pas le réel apport de cette main-d'œuvre au secteur agroalimentaire canadien;

CONSIDÉRANT que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du Canada recommande de mettre sur pied une commission du travail des immigrants;

CONSIDÉRANT que les politiques cadres de l'immigration ne font pas toujours de distinction entre les différentes catégories d'immigrants;

CONSIDÉRANT qu'un rapport de la Banque Royale du Canada a révélé que d'ici 2033, il y aura un déficit de 24 000 travailleurs agricoles au pays et que dans ce contexte, il est fondamental de pouvoir compter sur l'appui des travailleurs étrangers pour préserver la pérennité de notre industrie;

SUR MOTION dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M. Jonathan Bourdeau, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de faire pression auprès des instances politiques concernées pour que les TET soient maintenant désignés par l'acronyme TESA (Travailleurs Essentiels du Secteur Agroalimentaire) afin de bien refléter l'importance de leur apport au secteur agricole et le souhait qu'ils puissent profiter d'exemptions à l'égard de politiques d'immigration futures.

AGA 2025.09 RÉCUPÉRATION DES CONTRIBUTIONS IMPAYÉES

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, tenue le 2 décembre 2024 à Québec.

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs de pommes ne sont pas répertoriés sur la liste des producteurs des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que d'autres producteurs inscrits sur la liste des PPQ omettent de déclarer la totalité de leur production;

CONSIDÉRANT que le prélevé sur les ventes de ces producteurs n'est pas effectué;

CONSIDÉRANT que ceci crée une injustice pour les producteurs s'acquittant de tous leurs prélevés;

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M. Jonathan Bourdeau, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de déterminer les moyens à prendre afin de récupérer les sommes non prélevées;

Et aux syndicats locaux de l'Union des producteurs agricoles d'apporter leur collaboration dans la transmission d'informations permettant de bien identifier les producteurs contrevenants.

13. DIVERS

M. Éric Rochon souligne les dix années de service de M. Jérôme-Antoine Brunelle à la Maison de l'UPA et procède à la lecture de l'hommage qui lui est consacré pour l'occasion.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

La présente réunion est levée à 16 h 32.

Éric Rochon, président

Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général

PRÉSENCES À L'AGA DU 28 JANVIER 2025

Région 1 - Laurentides

Lauzon	Bruno-Pierre	Membre votant	La Relève Girard senc	PC
Cataphard	Stéphane	Membre votant	VERGERS CATAPHARD ET FILS INC.	PE
Simard	Alexandre	Membre votant	Domaine Du Petit St-Joseph senc	PV
Girard	Chantal	Membre votant	Verger Chantal Girard	PV
Rochon	Éric	Membre votant	Ferme Rochon et frère inc	PV
		Mandataire désigné par procuration		
Rochon	François		Vergers Rochon inc.	PV
Rochon	Jean-Marc	Membre votant	Vergers Rochon inc.	PV
Dubeault	Michel	Membre votant	Ferme MC Dubeault Inc	PV
		Mandataire désigné par procuration		
Rochon	Samuel		Ferme Rochon et frère inc	PV
Nombre de participants				9

Région 2 - Sud-Ouest de Montréal

Boileau	Chloé	Membre votant	Vergers DM Boileau inc. 9329-5608 Québec Inc.	PV
Boileau	Danny	Membre votant	(VERGER DMDA BOILEAU)	PV
Bourdeau	Jonathan	Membre votant	9205-6449 QUEBEC INC. (MJ Bourdeau et Fils)	PV
Mckenzie	Joël	Membre votant	Les Vergers Mckenzie	PV
Bourdeau	Mario	Membre votant	9205-6449 Québec inc	PV
Nombre de participants				5

Région 3 - Missisquoi-Estrie

Caron	Benoit	Membre votant	Verger Rédia inc	PV
Jobin	Francois	Membre votant	Les Vergers Jobin & Fils Inc.	PV
		Mandataire désigné par procuration		
Bérubé	Germain		Verger Dupuis (1983) inc	PV
Rodrigue	Jonathan	Membre votant	Verger du Village de Dunham inc	PV
Arsenault	Marc-Antoine	Membre votant	Ferme Cidricole Équinox	PV
Audette	Monique	Membre votant	9320-4634 QC inc (Verger du Lac)	PV
Jobin	Philippe	Membre votant	Les Vergers Jobin & Fils Inc.	PV
Caron	Réal	Membre votant	Réal Caron	PV
		Mandataire désigné par procuration		
Fortin	Sidney		B.R. Caron inc	PV
Levasseur	Stéphanie	Membre votant	Au coeur de la pomme SENC	PV
Doucet-Levasseur	Hélène	Membre votant	Au coeur de la pomme senc	PV
		Mandataire désigné par procuration		
McDermott	Tristan		Verger Caron inc.	PV
Nombre de participants				12

Région 4 - Vallée Montérégie

Robert	Isabelle	Mandataire désigné par procuration	Domaine Inselberg	PC
Frégeau	Pierre	Membre votant	Succession R Gagné	PC
Côté	Brunau	Membre votant	Verger Roger Côté Inc	PE
Robert	Claude	Membre votant	Ferme CMJI Robert inc.	PE
Poisson	Dany	Membre votant	Verger Rouge Pomme inc.	PE
Brie	Martin	Membre votant	Verger des Bois-Francis inc.	PE
Brie	Maxime	Membre votant	Verger des Bois-Francis inc.	PE
Jodoin	Pierre	Membre votant	Verger Paul Jodoin inc.	PE
Hamel	Tommy	Membre votant	Verger Hamel Distribution Inc	PE
Goyette	Mathieu	Mandataire désigné par procuration	Verger Paul Jodoin inc.	PE
L'italien	Brigitte	Mandataire désigné par procuration	Verger Boucher & Frères inc.	PV
Brodeur	Charles Anthony	Mandataire désigné par procuration	Verger Thomson inc	PV
Jodoin	François	Membre votant	Verger Jodoin & Frères inc.	PV
Standish	Colin	Membre votant	Colin Standish	PV
Duchesne	Daniel	Membre votant	Verger Yvan Duchesne inc.	PV
Thomson	Dean	Membre votant	Verger Thomson inc	PV
Jodoin	Dominic	Membre votant	Verger Arsène Poisson inc.	PV
Jodoin	Jonathan	Membre votant	Verger Jodoin & Frères inc.	PV
Brugmans	Karine	Mandataire désigné par procuration	Verger Arsène Poisson inc.	PV
Allard	Marie	Mandataire désigné par procuration	Verger Boucher & Frères inc.	PV
Morissette	Sebastien	Membre votant	Verger St-Francois SENC	PV
Brodeur	Stéphane	Membre votant	Verger McLean inc	PV
Brodeur	Thomas Olivier	Mandataire désigné par procuration	Verger McLean inc	PV
Duchesne	Yvan	Membre votant	Verger Yvan Duchesne inc.	PV
			Nombre de participants	24

Région 5 - Québec

Blouin	Francois	Membre votant	Ferme François Blouin Inc	PV
Turcotte	François	Membre votant	Ferme Avicole Orléans inc	PV
Caouette	Sylvain	Membre votant	Vergers et Jardins Caouette S.E.N.C.	PV
			Nombre de participants	3

TOTAL - PRODUCTEURS PARTICIPANTS 53

PARTENAIRES ET INVITÉS

Simard	Audrey	Table filière pomicole du Québec
Barriault	Evelyne	MAPAQ
Bergeron	Karine	MAPAQ
Audet	Bernard	Naturpac

Jolly	Caroline	IRSST
Morneau	Caroline	La Terre de chez nous
Savoie	Claude	Williams, avocats & conseils
Cormier	Daniel	IRDA
Beaudin	Marc-André	Dubois Agrinovation
Jean	Esther	Médialliance
Richelet	Fanny	Compagnie et cie
Robert	Frederic	La Financière agricole
Demers	Isabelle	MAPAQ / DDSA
Lacasse	Isabelle	FADQ
Hernandez	Izmir	Réseau d'expertise en innovation horticole
Dumont	Jean	Syndicat Pommes de Vallée montérégienne et des Frontières
Forest	Jean-François	Forest Lavoie Conseil
Tinslay	Jessee	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
Godin	Jocelyne	Association des emballeurs de pomme du Québec
Jean Mary	Kathleen	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Tétreault-Garneau	Laurence	RECUPOM
Couet-Lannes	Magalie	UPA
de Tarlé	Marie	AQDFL
Heppell	Marie-Chantal	Gestion Qualiterra inc
Rolland	Martin	Naturpac
Larose	Mikael	IRDA
Savard	Mylène	Gestion Qualiterra
Doyon	Paul	1er vice-président général - UPA
Poulette	Philippe Poulette	Williams, avocats & conseils
Almodovar	Philippine	Agriculture et agroalimentaire Canada
Calleau	Romane	IRSST
Billette	Samuel	Dubois Agrinovation
Dagenais	Samuel	Agriculture et agroalimentaire Canada
Karmouche	Soukaina	Médialliance
Gagnon	Sylvianne	UPA
Filion	Vicky	RECUPOM
Filion	Vincent	Loblaws Inc
Giasson	Vincent	A Lassonde inc
Lemay	Marjolaine	Aliment du Québec
Lavoie	Frédéric	Producetech

Nombre d'invités participants	40
--------------------------------------	-----------

TOTAL DE PARTICIPANTS (en présentiel)	93
--	-----------

OBSERVATEURS (virtuel)

Gadbois	Alexis	Observateur	La Fruiteraie de la famille Gadbois	Producteur
Turcotte	Caroline	Observateur	MAPAQ, direction régionale de l'Estrie	Partenaire
Esselami	Djamel	Observateur	MAPAQ	Partenaire
Larose	Émilie	Observateur	Verger Fast-Appel Inc	Producteur
Yelle Primeau	Emmanuelle	Observateur	9057-0565 Québec Inc.	Producteur
Miranda	Jonathan	Observateur	FADQ	Partenaire
Barber	Michael	Observateur	Vergers Barber inc.	Producteur

Lawson	Shyanne	Observateur	Agriculture et agroalimentaire Canada	Partenaire
Béchar	Sylvain	Observateur	FADQ	Partenaire
Richer-Jubenville	Simon	Observateur	Technicien agricole - FADQ	Partenaire
Strozynski-Terro		Observateur	inconnu	Partenaire

TOTAL - OBSERVATEURS (virtuel)

11

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des
Producteurs de pomme du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de pommes du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2025, les états des résultats et l'évolution de l'actif net cumulatifs, du fonds d'administration du Plan conjoint, du fonds de promotion, recherche et développement et du fonds des frais de mise en marché et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La participation dans la société satellite, Gestion Qualiterra Inc., est comptabilisée à la valeur de consolidation. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant la valeur comptable de la participation dans Gestion Qualiterra Inc. au 31 mai 2025 étant donné que les états financiers ne font pas l'objet d'un audit. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer si la valeur de la participation devrait faire l'objet d'ajustement.

De plus, tel que mentionné à la note 2, les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché auraient dû être comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et à cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, de l'actif à court terme au 30 septembre 2025 et 2024 et de l'actif net au 1er octobre 2024 et aux 30 septembre 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2024, en raison des incidences possibles de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve (suite)

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Carrier Joyal CPA Inc ¹

Boisbriand, le 16 décembre 2025

¹ Par Steve Joyal, CPA auditeur

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS	49
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	50
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	51
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ	52
BILAN	53
FLUX DE TRÉSORERIE	54
NOTES COMPLÉMENTAIRES	55-60
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	61-62

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	1 823 341	1 478 763
Frais de mise en marché	636 933	520 535
Aides financières	369 336	202 757
Fonds spécial de qualité et promotion	99 521	108 269
Intérêts	42 311	57 999
Étude des dossiers - agents autorisés	6 611	7 625
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	23 928	48 000
Honoraires de gestion	59 460	56 521
Autres produits	15 878	34 135
	<u>3 077 319</u>	<u>2 514 604</u>
CHARGES		
Contributions à l'UPA	144 525	118 851
Direction générale - administration du plan conjoint	137 122	141 303
Direction générale - promotion, recherche et développement	22 259	17 225
Administration des syndicats	23 787	23 842
Services techniques - administration du plan conjoint	518 760	504 237
Services techniques - promotion, recherche et développement	159 727	167 095
Services techniques - frais de mise en marché	42 307	48 392
Promotion	274 356	274 129
Programme d'assurance qualité	159 583	177 233
Projets de promotion, recherche et développement	446 912	328 167
Autres charges - administration du plan conjoint	100 416	260 353
Autres charges - promotion, recherche et développement	77 246	62 488
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	28 500	28 500
Redistribution	586 980	467 132
	<u>2 722 480</u>	<u>2 618 947</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	354 839	(104 343)
AUTRES PRODUITS		
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	17 439	(631)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	372 278	(104 974)
ACTIF NET DU DÉBUT	<u>770 770</u>	<u>875 744</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>1 143 048</u></u>	<u><u>770 770</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
- FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	1 050 858	856 545
Intérêts	42 311	57 999
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	23 928	48 000
Étude des dossiers - agents autorisés	6 611	7 625
Honoraires de gestion	59 460	56 521
Autres produits	<u>13 665</u>	<u>7 170</u>
	<u>1 196 833</u>	<u>1 033 860</u>
CHARGES		
Contribution à l'UPA	144 525	118 851
Direction générale (annexe A)	137 122	141 303
Administration des syndicats	23 787	23 842
Services techniques (annexe B)	518 760	504 237
Autres charges (annexe C)	<u>92 770</u>	<u>255 342</u>
	<u>916 964</u>	<u>1 043 575</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	279 869	(9 715)
AUTRES PRODUITS		
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	<u>17 439</u>	<u>(631)</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	297 308	(10 346)
ACTIF NET DU DÉBUT	<u>363 630</u>	<u>373 976</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>660 938</u></u>	<u><u>363 630</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
- FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	772 483	622 218
Aides financières	369 336	202 757
Fonds spécial de qualité	79 791	88 617
Fonds spécial de promotion des acheteurs à l'état frais	19 730	19 652
Autres produits	<u>2 213</u>	<u>26 965</u>
	<u>1 243 553</u>	<u>960 209</u>
CHARGES		
Administration (annexe D)	721 671	726 670
Projets (annexe E)	<u>446 912</u>	<u>328 167</u>
	<u>1 168 583</u>	<u>1 054 837</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	74 970	(94 628)
ACTIF NET AFFECTÉ DU DÉBUT	<u>407 140</u>	<u>501 768</u>
ACTIF NET AFFECTÉ À LA FIN	<u><u>482 110</u></u>	<u><u>407 140</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
- FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Frais de mise en marché	<u>636 933</u>	<u>520 535</u>
CHARGES		
Redistribution	586 980	467 132
Salaires et avantages sociaux	42 307	48 392
Frais de bureau et informatiques	<u>7 646</u>	<u>5 011</u>
	<u>636 933</u>	<u>520 535</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>-</u>
ACTIF NET DU DÉBUT	<u>-</u>	<u>-</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
BILAN
30 SEPTEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	1 129 779	1 006 187
Placements échéants au cours du prochain exercice (note 4)	117 141	111 198
Débiteurs (note 3)	402 389	448 861
Subvention à recevoir	345 083	-
Frais imputables au prochain exercice	<u>157 506</u>	<u>8 841</u>
	<u>2 151 898</u>	<u>1 575 087</u>
LONG TERME		
Placements (note 4)	569 293	557 118
Dépôt sur loyer	33 047	33 047
Immobilisations corporelles (note 5)	8 145	3 402
Immobilisation incorporel (note 6)	<u>279 537</u>	<u>139 540</u>
	<u>890 022</u>	<u>733 107</u>
	<u><u>3 041 920</u></u>	<u><u>2 308 194</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 7)	572 477	737 982
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	559 231	452 102
Apports reportés (note 8)	<u>712 681</u>	<u>319 385</u>
	1 844 389	1 509 469
PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES	<u>54 483</u>	<u>27 955</u>
	<u>1 898 872</u>	<u>1 537 424</u>
ACTIF NET		
Non affecté - Fonds d'administration du Plan conjoint	660 938	363 630
Affecté - Fonds de promotion, recherche et développement	<u>482 110</u>	<u>407 140</u>
	<u>1 143 048</u>	<u>770 770</u>
	<u><u>3 041 920</u></u>	<u><u>2 308 194</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	372 278	(104 974)
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 771	2 628
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	(17 439)	631
Écart entre la charge pour prestations futures et les prestations versées	<u>26 528</u>	<u>15 179</u>
	<u>385 138</u>	<u>(86 536)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	46 472	(188 555)
Subvention à recevoir	(345 083)	-
Frais imputables au prochain exercice	(148 665)	(5 120)
Comptes fournisseurs et frais courus	(165 505)	99 039
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	107 129	(50 704)
Produits reportés	-	(16 129)
Apports reportés	<u>393 296</u>	<u>104 928</u>
	<u>(112 356)</u>	<u>(56 541)</u>
	<u>272 782</u>	<u>(143 077)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(5 943)	-
Encaissement de placement	5 264	5 264
Variation des dépôts de loyer	-	(3 141)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 514)	-
Acquisition d'immobilisations incorporels	<u>(139 997)</u>	<u>(139 540)</u>
	<u>(149 190)</u>	<u>(137 417)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(37 610)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	123 592	(318 104)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 006 187</u>	<u>1 324 291</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>1 129 779</u></u>	<u><u>1 006 187</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et a pour objectif de s'assurer de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Les Producteurs de pommes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers des Producteurs de pommes du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration du Plan conjoint sert à l'administration du Plan conjoint.

Le fonds de promotion, recherche et développement regroupe différents projets supervisés par Les Producteurs de pommes du Québec.

Le fonds des frais de mise en marché regroupe les activités en vertu de la convention de la mise en marché pour les pommes vendues à l'état frais.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits des contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

Régime de retraite

L'organisme participe à un régime interentreprises hybride pour le bénéfice de ses employés, dont un volet est contributif à cotisations définies et un volet est non contributif à prestations définies. Comme l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies, car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants et il applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

La participation dans une société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation. Le placement comprend donc la quote-part des bénéfices non répartis revenant à l'organisme depuis la prise de participation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans pour l'équipement informatique.

Immobilisation incorporel

Le logiciel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Le logiciel n'est pas amorti au courant de l'exercice, car il n'est pas encore opérationnel. Sa mise en service est prévue pour novembre 2025.

Provision pour prestations futures

Lors du départ à la retraite de ses employés, l'organisme paie les congés de maladie accumulés par ces derniers. La provision pour prestations futures est calculée par la direction en fonction des congés de maladie accumulés, du salaire et de la durée de vie active des salariés. Le régime n'est pas capitalisé.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf les actifs et passifs financiers issus d'opérations entre apparentés qui sont évalués au coût. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

3. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes-clients	63 323	9 778
Intérêts courus	4 153	10 532
Avances au fonds - programme de paiement anticipé	<u>334 913</u>	<u>428 551</u>
	<u><u>402 389</u></u>	<u><u>448 861</u></u>

4. PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Gestion Qualiterra Inc. société satellite		
10 000 actions de catégories A, représentant 33 1/3 % des actions avec droit de vote, à la valeur de consolidation	98 785	81 346
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition, 88 785 \$, valeur aux livres de la quote-part de 98 785 \$ au 31 mai 2025 (81 346 \$ en 2024).		
136 300 actions de catégorie B, représentant 100 % des actions sans droit de vote, au coût	<u>136 300</u>	<u>136 300</u>
	<u>235 085</u>	<u>217 646</u>
Autres placements		
Placement au projet de la Maison de l'UPA 2.0	323 680	323 680
Somme à recevoir de la Maison de l'UPA	15 792	21 056
Dépôt à terme, 3,86 %, échéant en octobre 2025	<u>111 877</u>	<u>105 934</u>
	<u>451 349</u>	<u>450 670</u>
	686 434	668 316
Placements échéant au cours du prochain exercice	<u>117 141</u>	<u>111 198</u>
	<u><u>569 293</u></u>	<u><u>557 118</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025

4. PLACEMENTS (suite)

Le placement au projet de la Maison de l'UPA 2.0 est assujéti à une convention d'immeuble entre l'UPA et les groupes affiliés relativement à la Maison de l'UPA. L'organisme s'est engagé à investir une somme de 323 680 \$. Au 30 septembre 2025, le montant investi est de 323 680 \$.

Cette convention stipule que les affiliés participant au financement du réaménagement de l'immeuble auront droit à une portion du produit de disposition au moment d'une vente éventuelle de l'immeuble en fonction de leur participation.

Selon le rapport d'une firme d'évaluation agréée, en date du 1er novembre 2023, la valeur marchande de l'immeuble a été établie à 40 millions de dollars. Cette évaluation sera revue sur une base triennale.

Au 30 septembre 2025, le pourcentage de participation est établi à 1,19 % représentant une valeur de 476 000 \$.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	\$	\$	2025	2024
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Équipement informatique	54 133	45 988	8 145	3 402

L'amortissement de l'exercice est de 3 771 \$ (2 628 \$ en 2024).

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	\$	\$	2025	2024
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Logiciel	279 537	-	279 537	139 540

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025

7. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
UPA	33 359	13 875
Gestion Qualiterra Inc.	-	35 447
Administrateurs	21 581	11 885
Association des emballeurs de pommes du Québec	52 276	132 816
Les producteurs de cidre du Québec	42 061	27 211
Les producteurs de fraises et framboises du Québec	138	-
Salaires, vacances et autres avantages sociaux	199 116	332 759
Services professionnels	90 999	96 964
Promotion	3 748	-
Taxes de vente et remises gouvernementales	113 478	62 315
Autres	15 721	24 710
	<u>572 477</u>	<u>737 982</u>

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions non utilisées qui sont destinées à couvrir des charges relatives à la promotion, recherche et développement de l'exercice subséquent.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	319 385	214 457
Montants constatés à titre de produits	(369 336)	(198 257)
Montants octroyés pour l'exercice suivant	345 083	-
Montants reçus pour l'exercice suivant	417 549	303 185
	<u>712 681</u>	<u>319 385</u>

9. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les opérations avec la société Gestion Qualiterra Inc. sont les suivantes.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	17 439	(631)
Charges		
Programme d'assurance qualité	150 583	177 305

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2025

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs, frais de mise en marché à remettre aux producteurs et les apports reportés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ANNEXE A - DIRECTION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Comité de prix - pomme fraîche	4 100	3 477
Comité de prix - pomme transformation	1 200	550
Comité des conventions de mise en marché	10 417	18 690
Comité sécurité du revenu et coût de production	15 378	8 050
Conseil d'administration	18 778	18 711
Comité exécutif	21 355	14 052
Assemblée générale annuelle	23 360	42 844
Administration générale et représentation	15 690	11 387
Journées préparatoires et congrès général de l'UPA	11 997	9 027
Comités de l'UPA	394	1 445
Frais relatifs au régions	963	961
Conseil canadien de l'horticulture	3 011	2 259
Autres comités	1 802	3 849
Avantages sociaux - administrateurs	8 677	6 001
	<u>137 122</u>	<u>141 303</u>
 ANNEXE B - SERVICES TECHNIQUES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Salaires et avantages sociaux	378 496	289 721
Respect des conventions - agents autorisés	51 386	135 489
Charges locatives	38 869	33 645
Frais informatiques	13 787	8 969
Télécommunications	3 367	4 913
Formation	16 533	15 493
Papeterie et frais de bureau	9 904	8 981
Impression et travaux connexes	1 823	822
Frais postaux	4 595	6 204
	<u>518 760</u>	<u>504 237</u>
 ANNEXE C - AUTRES CHARGES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Les producteurs de cidre du Québec	40 551	26 876
Honoraires professionnels	26 228	204 434
Association des emballeurs de pommes du Québec	15 388	9 770
Contribution - Conseil canadien de l'horticulture	4 257	-
Contribution - Table horticole	2 000	3 500
Contributions aux autres organismes	1 697	1 073
Charges diverses et assurances	687	4 233
Enquêtes de crédit - agents autorisés	1 962	5 456
	<u>92 770</u>	<u>255 342</u>
	<u><u>748 652</u></u>	<u><u>900 882</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ANNEXE D - ADMINISTRATION - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
Campagne de promotion	245 531	261 360
Programme d'assurance qualité	159 583	177 233
Salaires et avantages sociaux	159 727	167 095
Comités de promotion, recherche et développement	22 259	17 225
Commandites	13 432	9 629
Matériel promotionnel et autres promotions	10 285	-
Livraisons au club des petits déjeuners du Québec	28 500	28 500
Frais informatiques	13 787	8 969
Frais de bureau et dépenses diverses	26 333	26 263
Support promotionnel aux régions	5 108	3 140
Données ventes de pommes (Nielsen)	6 245	7 950
Valorisation de la profession	3 435	3 539
Chaire universitaire en mise en marché	500	-
Les producteurs de cidre du Québec	7 724	5 484
Association des emballeurs de pommes du Québec	17 234	10 283
Consultants PRD	1 494	-
Journée Portes ouvertes	494	-
	<u>721 671</u>	<u>726 670</u>

ANNEXE E - PROJETS - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Réseau d'essais de cultivars et de porte-greffes de pommiers	13 330	26 219
Portrait provincial des vergers de pommiers	-	30 880
Hôtellerie Restauration Institution	361	9 275
Verger du futur	-	4 663
Planification stratégique de la filière pomicole	144 794	119 312
Guide de référence de production fruitière intégrée	72 406	58 954
Estimation de récolte	31 275	8 653
Régie à moindre risques et caravane de l'innovation en pomiculture	72 567	70 211
Acquisition d'un banc de mesure	1 049	-
Proximité 24-26	53 526	-
Études consommateurs	49 084	-
Adaptation et essaie de différents d'in logiciel de gestion	8 520	-
	<u>446 912</u>	<u>328 167</u>

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

Adoption des états financiers du Plan conjoint

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. est en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale des PPQ l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2025 concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 16 décembre 2025.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

Nomination de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés
Carrier Joyal CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de confier à la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. le mandat d'émettre un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2025-2026 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

RÉSOLUTIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS

Groupe de producteurs membres (Secteur Vallée Montérégienne et Sud-Ouest)

1. SUSPENSION SUR LES DÉPENSES DES VARIÉTÉS « CLUB »

CONSIDÉRANT QUE les variétés de pommes sous gestion (dites variétés « Club ») prennent de l'ampleur sur le marché, bien qu'elles demeurent encore marginales en volume;

CONSIDÉRANT QUE la replantation de parcelles en variétés « Club » comporte un risque financier plus élevé que les variétés conventionnelles pour le producteur;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de développement marketing et d'acceptation de ces variétés « Club » sont nettement plus élevés et actuellement assumés par une entente privée entre le producteur et le producteur-emballeur;

CONSIDÉRANT QUE par leurs définitions les variétés « Club » ne peuvent être produites et emballées que par un groupe restreint de producteurs, excluant ainsi la majorité des producteurs et producteurs-emballeurs;

CONSIDÉRANT QUE les cotisations perçues par les (PPQ) proviennent de l'ensemble des pomiculteurs, mais que l'utilisation de ces fonds pour la promotion de variétés « Club » crée une iniquité et engendrera des profondes divisions au sein de l'industrie;

CONSIDÉRANT QU'IL est impératif que les sommes perçues collectivement « contributions » ne soient réinvesties que dans des variétés génériques accessibles à tous les producteurs (ex. : McIntosh, Cortland, Ambrosia, Gala, etc.) afin de maintenir l'unité syndicale;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu de demander aux

► **Producteurs de pommes du Québec :**

- **QU'UNE SUSPENSION IMMÉDIATE** soit imposée sur toutes les dépenses, investissements ou promotions de quelque nature que ce soit de la part des PPQ concernant les variétés sous gestion (variétés « Club »);
- **QUE CETTE SUSPENSION** soit maintenue tant et aussi longtemps qu'une entente cadre équitable ne soit conclue et ratifiée entre les producteurs, les producteurs-emballeurs et les PPQ pour définir un cadre pour ces variétés ;
- **QUE** les investissements promotionnels des PPQ soit strictement réservés aux variétés génériques accessibles à l'ensemble des producteurs cotisants.

PROPOSÉE PAR: Pierre Jodoin, Verger Jodoin

APPUYÉE PAR: Sera appuyée sur le plancher par un producteur membre
Et un collectif de producteurs du secteur de la Vallée Montérégienne et Sud-Ouest

2. AJUSTEMENTS AU PROGRAMME SERVICES-CONSEILS (PSC) 2023-2028 POUR LA POMICULTURE

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 20 novembre 2025 à Oka.

- CONSIDÉRANT** que la mouture 2018-2023 du PSC finançait, au domaine Technique – pratiques culturales, des activités aujourd'hui retranchées vers le domaine Agroenvironnement (recommandations de fertilisation, réglages d'irrigation, stratégie de désherbage et dépistage);
- CONSIDÉRANT** que la mouture 2023-2028 cloisonne désormais en Agroenvironnement tout ce qui touche fertilisation, irrigation et aménagements hydroagricoles, gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) et pesticides, biodiversité, adaptation/atténuation (GES et climat), avec un plafond annuel de 4 000 \$ pour les diagnostics et 4 000 \$ pour les suivis, et un plafond total de 19 000 \$ pour la durée du Programme;
- CONSIDÉRANT** qu'en pomiculture, ces activités sont récurrentes, importantes et saisonnières (ex: dépistage et recommandations hebdomadaires pour tavelure, carpocapse, acariens; décisions d'irrigation; ajustements techniques), ce qui génère une pression sur l'enveloppe Agroenvironnement alors que l'enveloppe Technique devient difficile à atteindre;
- CONSIDÉRANT** que les constats des conseillers terrain et des pomiculteurs de partout au Québec, après deux années d'application (2023 et 2024) du PSC actuel, sont que les plafonds Agroenvironnement sont insuffisants pour couvrir adéquatement les besoins des vergers, et que les plafonds Technique ne sont généralement pas atteints, effet direct de l'exclusion des activités désormais classées en Agroenvironnement;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe de sérieux risques si la situation actuelle perdure, notamment :
- La perte d'efficacité des interventions phytosanitaires (ex : tavelure et carpocapse) par réduction de la fréquence/qualité du dépistage intégré et des décisions basées sur seuils et modèles;
 - L'augmentation des usages de pesticides par défaut (moins de prévention et d'interventions localisées), à rebours des objectifs du Plan d'agriculture durable (PAD) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
 - Que les entreprises du secteur pomicole québécois, déjà sous forte pression économique, délaissent, en totalité ou en partie, les cadres d'une agriculture raisonnée au profit de pratiques plus conservatrices et économiques afin d'éviter de compromettre leur compétitivité face aux pommes d'importations;

SUR MOTION dûment proposée par _____ et appuyée par _____, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec d'interpeller formellement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin qu'il apporte les ajustements suivants dans le cadre du PSC 2023-2028 pour la pomiculture, dès la saison de culture 2026 :

- Hausser le plafond annuel des suivis au-delà de 4 000 \$, ou permettre un double plafond annuel lorsque plusieurs thématiques d'actions sont actives la même année (p. ex. fertilisation/sols, eau/irrigation, GIEC/pesticides, biodiversité);
- Augmenter le plafond total du domaine Agroenvironnement au-delà de 19 000 \$ pour la durée du Programme, pour les cultures horticoles comme la pomme;
- Mettre en place un barème spécifique au dépistage intégré en pomiculture qui tienne compte de la fréquence hebdomadaire et des obligations de stratégie (prévention, dépistage, modèles, seuils, interventions localisées), avec un plafond supérieur adapté à la réalité des vergers ;
- Autoriser, la même année financière, un dépassement du plafond annuel Agroenvironnement lorsque le plafond annuel du domaine Technique n'est pas atteint, jusqu'à concurrence d'un transfert limité (ex : 1 000–2000 \$), sans dépasser l'enveloppe globale annuelle et les plafonds totaux du Programme, et ce, par modification du cadre normatif.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE : *Les Producteurs de pommes des Laurentides réitèrent que ces ajustements sont nécessaires pour maintenir et améliorer l'efficacité de la lutte intégrée (réduction des applications systématiques, interventions ciblées et localisées), éviter une hausse d'usage des pesticides et des risques associés, contraire aux objectifs du Plan d'agriculture durable, et sécuriser la performance économique et environnementale des entreprises pomicoles (rendements, qualité, conformité aux attentes sociétales).*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.
Directeur général
Longueuil, ce 28^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

3. ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX PLANCHER (REJETÉE)

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 20 novembre 2025 à Oka.

- CONSIDÉRANT** que le prix de 15 \$/minot¹ ne tenait pas compte du coût de production, ni de la valorisation de la profession de producteurs de pommes;
- CONSIDÉRANT** que le prix de 15 \$/minot a contribué à fragiliser la santé financière de plusieurs entreprises de l'industrie pomicole au Québec;
- CONSIDÉRANT** que selon les dernières données Nielsen disponibles, ce prix n'a pas contribué de façon significative à un meilleur écoulement de la récolte de pommes. De fait, en 2023-2024², 45 690 693 livres de pommes ont été vendus. En 2024-2025, c'est 53 146 289 livres de pommes qui ont été vendus. Soit un différentiel positif de 16 % entre les 2 saisons ou l'équivalent d'un peu moins de 178 000 minots de pommes à l'échelle de la province;
- CONSIDÉRANT** que selon les dernières données Nielsen disponibles, il n'est pas clairement établi que le faible prix payé aux producteurs se soit reflété en épicerie par de meilleurs prix aux consommateurs.
- De fait :
- En 2023-2024, le prix moyen pour les ventes à prix régulier a été de 1,28 \$/lb³
 - En 2024-2025, le prix moyen pour les ventes à prix régulier a été de 0,88 \$/lb⁴
 - En 2023-2024, le prix moyen pour les ventes en promo a été de 0,66 \$/lb⁵
 - En 2024-2025, le prix moyen pour les ventes en promo a été de 0,92 \$/lb⁶

SUR MOTION dûment proposée par _____ et appuyée par _____, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'établir un prix plancher sous lequel le comité de prix en place perdrait son pouvoir de négociation avec l'AEPQ. Ce prix plancher devra être revu chaque année, être indexé au coût de la vie et tenir compte du coût de production établi par le CECPA (Centre d'études sur les coûts de production en agriculture).

¹ Prix fixé pour les variétés Cortland, Empire, McIntosh et Spartan à partir du 16 décembre 2024 jusqu'au 1er juillet 2025 Année de commercialisation 2024-2025, couvrant la période allant du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.

² Année de commercialisation 2023-2024, couvrant la période allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024

³ Moyenne des prix «No Promo (TONNAGE) Price» de Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.

⁴ Moyenne des prix «No Promo (TONNAGE) Price» de Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.

⁵ Moyenne des prix «Any Promo (TONNAGE) Price» dans Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.

⁶ Moyenne des prix «Any Promo (TONNAGE) Price» dans Nielsen pour les ventes de Cortland, Empire, McIntosh et Spartan vendus en sac (UPC) du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.

Directeur général

Longueuil, ce 28^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

P:\RESOLUTIONS\03-AGA-PPQ 2026_ETABLISSEMENT PRIX PLANCHER.docx

4. ADOPTION OBLIGATOIRE DE VOTE SECRET POUR TOUTES LES RÉSOLUTIONS (REJETÉE)

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'est-du Québec, tenue le 1er décembre 2025 à Québec.

CONSIDÉRANT que les Producteurs de pommes du Québec ont la responsabilité d'assurer un processus décisionnel irréfutable, à l'abri de toute forme d'influence indue;

CONSIDÉRANT que le vote à main levée demeure une pratique courante dans plusieurs instances délibérantes;

CONSIDÉRANT que le vote à main levée peut, dans certains contextes, créer une pression implicite liée aux relations hiérarchiques, professionnelles ou sociales entre les participants;

CONSIDÉRANT que le vote secret constitue une pratique reconnue permettant à chaque participant d'exercer pleinement et librement son droit de vote, à l'abri de toute pression réelle ou perçue et que son adoption systématique favoriserait un climat de confiance, de transparence et de sécurité psychologique au sein des instances décisionnelles;

SUR MOTION dûment proposée par _____ et appuyée par _____, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de modifier le Règlement général de Les Producteurs de pommes du Québec afin que toutes les résolutions soumises en assemblée générale (annuelle ou extraordinaire) soient votées obligatoirement par scrutin secret, et ce sans égard à la nature, au contenu ou à la portée de la résolution.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.
Directeur général
Longueuil, ce 28^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

5. AIDE À L'ARRACHAGE ET À LA DISPOSITION SÉCURITAIRE DES VERGERS POMICOLES POUR SOUTENIR LA CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE ET LA TRANSITION DU SECTEUR

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'est-du Québec, tenue le 1er décembre 2025 à Québec.

- CONSIDÉRANT** que la Loi sur la protection sanitaire des cultures (P-42.1) vise à prévenir, surveiller et contrôler les organismes nuisibles aux cultures, et que la disposition adéquate des arbres hôtes est un levier essentiel pour réduire les risques phytosanitaires pour l'ensemble de la filière;
- CONSIDÉRANT** que l'absence d'appui financier à l'arrachage et à la disposition des vieux vergers risque d'entraîner l'abandon de parcelles, créant des réservoirs d'organismes nuisibles (maladies et ravageurs) contraires aux objectifs de ladite loi et susceptibles d'affecter l'ensemble des producteurs environnants;
- CONSIDÉRANT** que la réalité économique actuelle (pression sur les prix, surproduction de variétés traditionnelles, coûts élevés des opérations de renouvellement) fragilise la capacité de plusieurs entreprises à procéder à l'arrachage et à la gestion adéquate des résidus ligneux;
- CONSIDÉRANT** que des mesures incitatives et une aide gouvernementale ciblée sont nécessaires pour assurer une transition responsable, prévenir l'abandon des vergers, soutenir la conformité à P 42.1 et protéger la compétitivité du secteur pomicole québécois;

SUR MOTION dûment proposée par _____ et appuyée par _____, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de mettre en place, dès la prochaine saison, une aide à l'arrachage et à la disposition sécuritaire des vergers pomicoles visant:

- l'appui financier à l'arrachage partiel ou complet de vergers, sans obligation de replantation, lorsque cela est justifié agronomiquement, économiquement ou pour des motifs phytosanitaires;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.
Directeur général
Longueuil, ce 28^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

6. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES NOUVELLES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS – IMPACTS MAJEURS SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR POMICOLE

PROJET DE RÉSOLUTION rédigé et proposée par le Conseil d'administration des Producteurs de pommes du Québec.

- CONSIDÉRANT** qu'un Projet de règlement sur les conditions d'hébergement des travailleurs relevant de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S 2.1, a. 223) a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 janvier 2026¹;
- CONSIDÉRANT** que ce Projet de règlement impose des exigences nouvelles et particulièrement contraignantes pour les entreprises agricoles, dont notamment :
- l'abolition des lits superposés;
 - un maximum de deux travailleurs par chambre;
 - une superficie minimale de 9 m² par chambre double;
 - la réduction du nombre de travailleurs par cuisinière, douche, laveuse, sécheuse, etc.;
 - la distance obligatoire de 30 mètres entre tout logement et les voies de véhicules lourds;
 - l'aménagement de voies de circulation piétonnes;
 - des tests mensuels de qualité de l'eau;
- CONSIDÉRANT** que ces nouvelles conditions de logement auront pour effet, dans le secteur pomicole, de réduire significativement la capacité d'hébergement existante, entraînant la relocalisation ou la perte d'une partie importante des travailleurs étrangers temporaires, ce qui compromet directement la récolte et les opérations en verger;
- CONSIDÉRANT** que les coûts d'adaptation des bâtiments existants sont exorbitants, largement supérieurs à la capacité d'investissement de nombreuses entreprises pomicoles, particulièrement dans un contexte de pression inflationniste, de baisse des prix payés au producteur et de concurrence internationale accrue;
- CONSIDÉRANT** qu'aucune forme de soutien financier n'a été annoncée pour accompagner ces transformations pourtant obligatoires;
- CONSIDÉRANT** que les délais proposés au Chapitre III pour la mise en conformité sont irréalistes, compte tenu :
- de la disponibilité de la main-d'œuvre en construction,
 - du cycle saisonnier très strict de l'hébergement agricole,
 - des délais municipaux d'obtention de permis et du fait que plusieurs municipalités interdisent déjà ou limitent les logements pour travailleurs étrangers sur terres agricoles;

¹ https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2026F/87084.pdf

CONSIDÉRANT que le Projet de règlement, dans sa forme actuelle, représente une menace directe à la compétitivité des entreprises pomicoles, pouvant mener à des réductions de production, des abandons de vergers, voire des fermetures d'entreprises;

CONSIDÉRANT qu'il existe une Table de travail sur la main-d'œuvre en agriculture qui réunit le MAPAQ, le MIFI, le ministère du Travail, la CNESST, FERME, l'UPA, l'APFFQ et l'APMQ;

CONSIDÉRANT que lors des rencontres de cette Table de travail, les préoccupations du secteur agricole ont été nommées;

SUR MOTION dûment proposée par _____ et appuyée par _____, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

1. D'exiger que le gouvernement du Québec :
 - a. reconnaisse l'importance stratégique de la main d'œuvre étrangère dans le secteur pomicole;
 - b. évalue les impacts économiques réels du Projet de règlement avant son adoption finale;
 - c. suspende l'entrée en vigueur du règlement tant que des mesures financières et transitoires adéquates ne sont pas prévues.
2. De demander à l'Union des producteurs agricoles (UPA) :
 - a. de faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ afin d'obtenir un programme de soutien financier réel, accessible et rapide, sous forme de subventions directes, permettant au secteur pomicole de se conformer aux nouvelles normes d'hébergement;
 - b. de faire les représentations nécessaires auprès du MIFI, du Ministère du Travail et de la CNESST afin :
 - i. d'allonger les délais de mise en application pour un minimum de 10 ans;
 - ii. d'ajouter une clause grand père pour :
 1. les lits superposés;
 2. le nombre maximal de travailleurs par chambre;
 3. la superficie minimale des chambres;
 4. le ratio des installations sanitaires;
 5. les équipements de cuisine;
 - iii. d'abolir l'exigence de la distance minimale de 30 m des voies de circulation lourde;
 - iv. d'ajuster les exigences concernant les tests d'eau à un rythme maximal d'un test par année pour les logements desservis par une même source d'eau;
 - v. de tenir compte des règlements municipaux restrictifs dans la version finale du règlement;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.
Directeur général
Longueuil, ce 28^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

7. ABOLITION DE LA CONTRIBUTION (AMENDÉE)

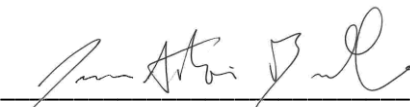
PROJET DE RÉSOLUTION rédigé et proposé par les producteurs membres du secteur de la Vallée Montérégienne et transmise lors de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec tenue le 27 janvier 2026 à La Prairie.

- CONSIDÉRANT** que notre fonds de mise en marché avec contribution de (0,25 \$) est non opérationnel depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT** que ce fonds qui s'accumule à même les contributions des producteurs apporte 600,000 \$ dans les coffres des PPQ, pour être remis aux producteurs 12 mois plus tard, et ce, sans intérêt ni aucun avantage sur le marché.
- CONSIDÉRANT** que ce fonds qui s'accumule à même les contributions des producteurs est sujet à un frais de gestion de 10 % par les PPQ, ce qui procure 60,000 \$ par année au PPQ;
- CONSIDÉRANT** que le *cash flow* des pomiculteurs est difficile à gérer et que chaque dollar dans les années à venir devra être stratégiquement bien investi dû aux différents défis;
- CONSIDÉRANT** que cette annexe H est contestée par bon nombre de producteurs, dénoncée depuis plusieurs années par la majorité des producteurs-emballeurs et l'AEPQ et étant donné son fonctionnement désuet et non efficace;
- CONSIDÉRANT** qu'il est temps de prendre une décision sur ce fonds rendu dysfonctionnel après 18 ans d'existence;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réuni(e)s en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- **D'ABOLIR DÉFINITIVEMENT** la perception des frais de mise en marché de 0,25 \$, et ce, à compter du **1^{er} février 2026**;
- **DE RETOURNER AUX PRODUCTEURS** toutes les sommes perçues de la récolte 2025 au plus tard le 30 juin 2026;
- **D'ABROGER** toute disposition réglementaire ou administrative interne au PPQ permettant le maintien de ce prélèvement au-delà de cette date;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.

Directeur général

Longueuil, ce 28^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

8. Encadrement du recours à des services juridiques (RETIRÉE)

- CONSIDÉRANT** Que les administrateurs des PPQ ont le devoir par leurs positions de protéger les actifs des membres et d'en assurer l'utilisation efficiente;
- CONSIDÉRANT** Les frais d'avocat et de représentation peuvent être substantiels et doivent être engagés avec prudence et consensus;
- CONSIDÉRANT** Une décision unanime favorise la solidarité du Conseil d'administration et évite les divisions internes;
- CONSIDÉRANT** Les démarches juridiques, surtout contre d'autres organisation du secteur de la pomme ou autre, doivent être envisagées en dernier recours et avec une pleine conscience de leurs effets sur l'image du regroupement;
- CONSIDÉRANT** Cette mesure s'inscrit dans une volonté d'améliorer les pratiques décisionnelles, en veillant à ce que toute action à caractère légal soit mûrement réfléchi et soutenue par **tous** les administrateurs;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu de demander aux

- ▶ **Producteurs de pommes du Québec:**

Que les Producteurs de pommes du Québec doivent obtenir l'accord unanime des membres du conseil d'administration qui ne sont pas en conflit d'intérêts, avant d'engager des frais d'avocat ou d'entreprendre une action judiciaire.

Tout membre en conflit d'intérêts doit se retirer du vote.

PROPOSÉE PAR : Pierre Jodoin, Verger Jodoin

APPUYÉE PAR: Sera appuyée sur le plancher par un producteur membre
Et un collectif de producteurs du secteur de la Vallée Montérégienne

Nos partenaires

Pommiers d'or



Lassonde



Médialliance



Pommiers d'argent



Pommiers de bronze

Aliments du Québec

Centre Agricole Bienvenue

FMC Canada

Gestion Qualiterra

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

Les Paniers P&P